

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2011**

**Présents : M.M. LENZINI, Bourgmestre - Président ;**

**MM. NIVARD, FILLOT, ANTOINE et SMEYERS, Echevins  
MM. BOVY, JEHAES, ROUFFART, PÂQUES, ERNOUX, BIEMAR,  
SCALAIS, GENDARME, TASSET, Mme LOMBARDO,  
MM. BELKAID, RENSON, Mme HENQUET-MAGNEE,  
MM. LOOP, Mmes MACCALLINI, DESSART et M. BASTIAENS,  
Conseillers communaux ;  
M.P. BLONDEAU, Secrétaire communal.**

**M. BELKAID entre en séance au point 3.**

**Excusés : Mme LIBEN et M. GUCKEL, Echevins, Mmes HELLINX, CAMBRESY et M.  
NIHANT, Conseillers communaux.**

---

**SEANCE PUBLIQUE**

**POINT 1. : VOTE D'UN TROISIEME DOUZIEME PROVISOIRE.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de voter un troisième douzième provisoire;

AUTORISE

le Collège communal à engager, pour l'année 2011, les dépenses obligatoires au service ordinaire, à concurrence d'un douzième des crédits approuvés en 2010.

**Point 2. : C.P.A.S. – VOTE D'UN TROISIEME DOUZIEME  
PROVISOIRE.**

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'approuver le vote d'un troisième douzième provisoire du CPAS.

**POINT 3. : PLATE-FORME MULTIMODALE DE HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU – PRISE DE CONNAISSANCE DE L'ENQUETE PUBLIQUE – MODIFICATION ET OUVERTURE DE VOIRIES.**

LE CONSEIL,

Ayant procédé à un vote nominatif et à haute voix dont le résultat est le suivant :

- 22 voix pour, celles de MM. BOVY, NIVARD, JEHAES, ROUFFART, PÂQUES, ANTOINE, ERNOUX, LENZINI, FILLOT, SMEYERS, BIEMAR, SCALAI, GENDARME, TASSET, Mme LOMBARDO, MM. BELKAID, RENSON, Mme HENQUET-MAGNEE, M. LOOP, Mmes MACCALLINI, DESSART et M. BASTIAENS ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention ;

Statuant à l'unanimité ;

**PREND CONNAISSANCE**

- des résultats de l'enquête publique

**DECIDE**

- d'approuver les modifications apportées aux voiries aux conditions suivantes :
  - o le pont Nord doit être la seule entrée du site du Trilogiport et être construit avant sa mise en exploitation ;

A titre dérogatoire, les poids lourds provenant et allant vers la zone économique d'Haccourt/Hermalle située en rive gauche du Canal Albert seront déviés vers le site du Trilogiport via la voirie existante au droit du pont du Canal afin d'éviter le transit de tout poids lourd par la rue d'Argenteau ;
  - o aucun camion ne pourra accéder au site du Trilogiport par les voiries communales pendant le chantier, hormis ceux nécessaires à son installation et ceux nécessaires au transport des hydrocarbonés ; la voie d'eau sera donc privilégiée.
  - o au terme du chantier du Trilogiport, le SPW aura à charge de remettre la rue d'Argenteau et la Place Molitor en état. Le SPW aura en charge d'urbanisme la réfection de la rampe Est du pont du canal Albert allant du pont au rond-point des Quatre Chemins ;
  - o un accès au pont Nord sera aménagé pour les véhicules en provenance de Visé et des Pays-Bas ;
  - o la rue Delwaide sera reliée au pont Nord via un rond-point ;

- les traversées piétonnes et cyclables seront sécurisées et un passage sous voie ou aérien sera aménagé à hauteur du pont du canal d'Hermalle-sous-Argenteau ;
- des mesures de ralentissement du trafic seront installées par le SPW sur les voiries communales entourant le site, à savoir les rues Basse-Hermalle, Préixhe, Delwaide, d'Argenteau, Place Molitor, des Quatre Chemins, Voie de Liège, Allée Verte;
- la clinique CHC Notre-Dame de Hermalle-sous-Argenteau sera accessible par une voirie de liaison à partir du rond point au pied du pont nord ; cette voirie sera aménagée par le SPW selon les directives des services techniques communaux et sera reprise dans le domaine communal dès l'achèvement de sa réalisation;
- les dispositions nécessaires seront prises pour adapter la présente demande aux exigences du permis introduit dans le cadre du projet de la gravière Brock, y compris les aménagements nécessaires à l'accessibilité au site de la gravière ;
- la liaison proposée entre le pont nord et le pont de Haccourt n'est pas indispensable à l'accès et au fonctionnement du Trilogiport ;
- la mise en place de procédures d'expropriation ou de rachats volontaires pour les riverains les plus exposés ;

RECOMMANDE aux autorités compétentes la mise en œuvre d'un contrôle permanent du bruit et de la qualité de l'air sur Hermalle-Sous-Argenteau, Haccourt et suivant les zones à risque identifiées dans l'étude d'incidences sur l'environnement. Des mesures adaptées seront prises afin de garantir le respect de la réglementation et des normes en vigueur.

DEMANDE que la partie « charte urbanistique » fasse partie intégrante du permis d'urbanisme ;

- de transmettre sa décision à la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement;

#### **Point 4. : QUESTIONS ORALES.**

Aucune question orale n'est posée.

#### **POINT 5. : APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011.**

Le projet de procès-verbal de la séance publique du 27 janvier 2011 est lu et approuvé.

**Le Secrétaire communal,**

**PAR LE CONSEIL,**

**Le Président,**

**P. BLONDEAU**

**M. LENZINI**

-